

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Société d'une messe. — IV Union Saint-Jean. — V Correspondance romaine — VI En Pologne. — VII L'adoration nocturne. — VIII Aux prières.

## AU PRONE

Le dimanche 24 janvier

On annonce :

La neuvaine de la Purification (1).

## OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 24 janvier

Fête de la **SAINTE-FAMILLE**, *double de 2<sup>e</sup> cl.* ; mém. de S. Timothée et du 3<sup>e</sup> dim. après l'Epiph. ; préf. de Noël ; Ev. du dim. à la fin. — Aux I<sup>es</sup> vêpres, mém. 1<sup>o</sup> de la Conversion de S. Paul, 2<sup>o</sup> de S. Pierre, 3<sup>o</sup> de S. Timothée, 4<sup>o</sup> du III dim.

## TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 31 janvier

Les églises paroissiales qui doivent faire la solennité de leur titulaire le 7 février, doivent anticiper en ce jour, celle de la Purification de la sainte Vierge ; ils feront le 7 la bénédiction des cierges, entre l'aspersion et la messe de leur titulaire.

**DIOCÈSE DE MONTRÉAL.** — Du 29 janvier, saint François de Sales.

**DIOCÈSE D'OTTAWA.** — Du 29 janvier, saint François de Sales (Pointe-Gatineau).

**DIOCÈSE DE SHERBROOKE.** — Du 27 janvier, saint Julien (Wolfstown).

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 800 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine, ou l'un des huit jours suivants (du 25 janvier au 9 février pour la *fête*, ou du 29 janvier au 14 février pour la *solennité*).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 29 janvier, saint François de Sales et saint Valère (Bulstrode).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 26 janvier, saint Polycarpe ; du 27 janv., saint Jean-Chrysostome ; du 30 janv., sainte Martine.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 27 janvier, saint Jean-Chrysostome (Arnprior) ; du 29 janv., saint François de Sales (Lyndock et Raglan).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 25 janvier, saint Paul (de Joliette).

J. S.

### Prières des Quarante-Heures

|              |         |                                  |
|--------------|---------|----------------------------------|
| DIMANCHE, 24 | JANVIER | — Sainte-Elisabeth.              |
| MARDI, 26    | "       | — Mont-Sainte-Marie.             |
| JEUDI, 28    | "       | — Sourdes-Muettes.               |
| SAMEDI, 30   | "       | — Collège de la Côte-des-Neiges. |

### SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 8 janvier 1909.

M. l'abbé Joseph-Alfred Larose, ancien curé de Laprairie, décédé hier, était membre de la Société d'une Messe.

Archevêché de Montréal, le 12 janvier 1909.

M. l'abbé Louis-Guillaume Gagnier, curé à Springfield, décédé au mois d'août dernier, était membre de la Société d'une Messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier*.

### UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 8 janvier 1909.

M. l'abbé Joseph-Alfred Larose, décédé le 7 janvier courant, était membre de la *Section d'une Messe* de l'Union Saint-Jean.

G. DAUTH, ch.

*Secrétaire de l'Union Saint-Jean.*

CORR



A mort im  
le nomb  
l'avèner

comme nous som  
ficat, cela fait un  
s'était ouverte pa  
elle se clot par ce  
vêque d'une des  
deux décès, nous  
français de Curie  
octobre dernier. I  
dait à la France é  
réduit à trois : le  
çais, et les deux ca  
les Emes Luçon, a  
Marseille. Il y aur  
server cette tradit  
chronique veut qu  
qui a été le derni  
question et ait long  
choix à faire pour  
qui put laisser sup  
Souverain-Pontife ;  
Bordeaux, le rôle  
cardinaux français,  
questions celle-ci n'  
— On annonce q  
quinze chapeaux ve  
A vrai dire, je ne v

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 22 décembre 1908.

**L**A mort imprévue du cardinal Lecot porte à vingt-cinq le nombre des membres du Sacré-Collège qui depuis l'avènement de Pie X ont déjà paru devant Dieu. Et comme nous sommes dans la cinquième année de son pontificat, cela fait une moyenne de cinq décès par an. L'année s'était ouverte par la mort du cardinal archevêque de Paris, elle se clot par celle du doyen des cardinaux français, archevêque d'une des plus grandes villes de France ; et, entre ces deux décès, nous avons eu à déplorer la perte du cardinal français de Curie, le cardinal Mathieu, décédé à Londres en octobre dernier. Le nombre des chapeaux que l'usage accordait à la France était de six ou de sept, il se trouve maintenant réduit à trois : le cardinal Couillé, doyen des cardinaux français, et les deux cardinaux nommés à la fin de l'année dernière les Emes Luçon, archevêque de Reims, et Andrieu, évêque de Marseille. Il y aura donc, si le Souverain-Pontife voulait conserver cette tradition, trois cardinaux français à nommer. La chronique veut que le cardinal Lecot, dans ce voyage à Rome qui a été le dernier acte de sa vie, se soit occupé de cette question et ait longuement entretenu le Souverain-Pontife des choix à faire pour le Sacré-Collège. Le cardinal n'a rien dit qui put laisser supposer la matière de ses entretiens avec le Souverain-Pontife ; mais toutefois, connaissant le cardinal de Bordeaux, le rôle qu'il avait joué, sa qualité de doyen des cardinaux français, il n'est point improbable qu'avec d'autres questions celle-ci n'ait encore été traitée.

— On annonce que devant ces deuils, car il y a maintenant quinze chapeaux vacants, le pape va hâter le consistoire futur. A vrai dire, je ne verrais pas les motifs de tant de hâte. Les

le Sales et saint

lycarpe ; du 27  
se.Irysostome (Arn-  
Raglan).Joliette).  
J. S.

les-Neiges.

janvier 1909.

é de Laprairie,  
e Messe.

janvier 1909.

à Springfield,  
de la Sociétén., *chancelier*.

janvier 1909.

anvier courant,  
n Saint-Jean.

TH, ch.

sion Saint-Jean.

affaires de la Curie romaine sont régulièrement expédiées ; et les cardinaux sont bien moins surchargés de travail, la partie contentieuse ayant été reversée toute entière sur la Rote. Et cette partie était celle qui leur donnait le plus d'ennuis et de travail. On comprend en effet que plus un cardinal a de l'influence et plus il doit, à lui-même d'abord, aux parties en cause ensuite, d'étudier soigneusement toutes les phases du procès, et de peser à leur valeur vraie tous les documents qui lui sont acquis. S'il ne s'agissait que de questions de préséance, le mal ne serait peut-être pas très grand, mais des intérêts graves se débattent devant les Congrégations romaines. Il y a telles et telles de ces causes qui doivent déterminer la possession de sommes importantes, et celles où quatre ou cinq cent mille francs, sont en jeu ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le croire à priori. D'après les règles de la théologie, si un des cardinaux juges, par manque d'étude suffisante, faisait pencher la balance vers une des parties qui en droit ne pouvait avoir raison, il serait responsable devant Dieu et devant les hommes de sa faute et cette responsabilité irait en certains cas jusqu'à la restitution. Aussi cette considération suffit à montrer le souci des Evêques cardinaux à étudier les causes qui leur sont déférées. Il y a une vingtaine d'années le cardinal Pitra, membre de la Propagande, avait été nommé comme Ponent dans une cause très importante où il s'agissait d'une somme de 500,000 francs à attribuer à l'une ou à l'autre partie. Comme cardinal Ponent, on lui transmit le dossier de l'affaire, qui se composait de 3,000 pages de documents écrits à la main et dont la plupart étaient écrits, comme on dit vulgairement, en pattes de mouche. Le cardinal se mit à lire attentivement tout le dossier, prenant ses notes ; et comme un de ses collègues était venu le voir pour lui parler de la question, et s'étonnait de la quantité et longueur des documents et disait au cardinal qu'il n'était point nécessaire de tout lire : « Eminence, répondit le cardinal,

il s'agit de 500,000 francs, somme, je suivrais la partie qui a le plus de tort, mais je suis religieux et je ne suis pas en faute qui m'expose à une condamnation nécessaire ? »

— Les cardinaux, dans cette procédure, de ce qu'ils entrent en collision judiciaire, des procès nombreux, et qu'ils ont vu au Concile et les troubles que leur nombre bien certain que leurs vœux, mais on a vu le cardinal Lecot po

— Le cardinal du clergé français compte des millions chaque jour, et sa situation est moins négative. Mais, il avait eu des paroissiales qui, si toute attache avait été considérées comme serait empressé à gouverner celles qui piège que cachent à la parole et ont été au clergé de l'

— Au conclavé les hasards de la loterie avant lui. Le ca

il s'agit de 500,000 francs ; si j'avais par devers moi cette somme, je suivrais peut-être le conseil de Votre Eminence, mais je suis religieux, et si je commettais dans l'examen une faute qui m'exposât à restitution, où prendrais-je l'argent nécessaire ? »

— Les cardinaux sont débarrassés de toutes ces questions de procédure, de ces multiples affaires où des intérêts matériels entrent en collision. Ils n'auront plus à s'occuper, par voie judiciaire, des procès de mariage, chaque jour de plus en plus nombreux, et qui menaçaient d'absorber la Congrégation du Concile et les travaux de la Propagande. On comprend donc que leur nombre, quoique réduit, puisse suffire à tout. Il est bien certain que le pape devra nommer des cardinaux nouveaux, mais on ne voit pas comment la mort imprévue du cardinal Lecot pourrait hâter le moment où il le fera.

— Le cardinal Lecot était une des personnalités intéressantes du clergé français. Evêque d'un vaste diocèse, il s'était rendu compte des multiples difficultés qui devaient se soulever chaque jour, et aurait voulu d'une entente, si non positive, au moins négative. Les associations culturelles ayant été défendues, il avait cherché un succédané dans des associations paroissiales qui, indépendantes dans la pensée du cardinal de toute attache avec le gouvernement, auraient cependant été considérées comme des culturelles masquées, auxquelles on se serait empressé à Paris d'appliquer les règlements qui devaient gouverner celles-ci. Le pape Pie X convainquit le cardinal du piège que cachaient ses associations, et le cardinal très déférent à la parole du pape, fut un des porte-paroles de sa volonté au clergé de France.

— Au conclave de Pie X, le cardinal Lecot se trouvait par les hasards de la préséance à côté du cardinal Sarto et même avant lui. Le cardinal Lecot ne connaissait pas son voisin de

droite ; et, voyant que les scrutins se portaient sur sa tête, lui demanda en mauvais latin s'il savait le français. Le cardinal lui répondit en parfait latin qu'il ne connaissait pas cette langue. Le cardinal répliqua alors dans cet idiome comme le parlent des hommes qui l'ont su dans leur jeunesse, savent le lire, voire même le comprendre, mais sont loin d'avoir l'habitude de la langue de Cicéron : « Si vous ne savez point parler français, vous ne pouvez point être pape ». Ce à quoi le cardinal Sarto répondit : *Deo gratias*. Mais deux jours après, le cardinal Sarto avait pris le nom de Pie X ; et le cardinal Lecot, au moment de l'acceptation, avait dû non seulement abaisser le dais de son fauteuil, mais encore s'écarter pour laisser le pape seul sur son trône. A la première adoration le cardinal Sarto, qui avait raconté à son secrétaire le dialogue entre lui et le cardinal Lecot, voulut en tirer une vengeance innocente. Quand le cardinal Lecot s'inclina devant lui pour la première fois, le pape lui dit avec ce bon sourire qui illumine si souvent ses traits : « *Vides quod qui nescit linguam gallicam potest esse Papa* ». Ce à quoi le cardinal profondément troublé, et par le souvenir de ses imprudentes paroles, et par la majesté pontificale qui lui apparaissait, répondit dans un latin que Tite Live n'aurait pas voulu signer : « *Revoco meam sententiam* ».

— On ne sait point ce qui a été traité dans les dernières entrevues du cardinal avec le Saint-Siège ; il est certain que les affaires de France en ont fait les frais, mais on ne sait point ce que le Souverain-Pontife a décidé. Ce qu'il y a de bien certain c'est que le pape sait parfaitement que le gouvernement français veut arriver à la déchristianisation lente de la France. Toutes les mesures qu'il prend ont pour but d'y arriver. Il veut que la France oublie petit à petit ce Dieu qui l'a faite, qui lui a donné sa gloire, et une mission à laquelle elle a pendant des siècles été fidèle. Mais hélas, elle s'est actuellement tournée

d'une autre côté entre les diverses l'Eglise, ont uni et de leur donne

— Une des Co organisation de l'examen des ration parce que inutile et n'éta souvenir du pas les sujets qu'il a XIV institua po but. Son court p ce nouveau rou VIII qui, en 159 L'examen se pas un coussin, répo canonique qui l uns membres des ordres reliq examen quand il encore le souver menté par la dif garder, n'ayant devenu pape, l'épiscopat une p devant lui un es

— Ordinairem du candidat. Ur devaient s'oblige muniquer d'ava ils seraient exan

d'une autre côté, et même les atermoiements qu'elle insère entre les diverses phases de la persécution qu'elle fait subir à l'Eglise, ont uniquement pour but d'endormir les catholiques et de leur donner le change sur ses véritables dessins.

— Une des Congrégations qui ont disparu avec la nouvelle organisation de la Constitution *Sapienti consilio* est celle dite de l'examen des évêques. Elle était peu connue de notre génération parce que, à partir de 1870, elle était devenue un rouage inutile et n'était laissée dans la *Gerarchia* que comme un souvenir du passé. On comprend que le pape voulut examiner les sujets qu'il appelait à la charge de l'épiscopat et Grégoire XIV institua pour ce motif en 1590 une Congrégation dans ce but. Son court pontificat l'empêcha d'organiser complètement ce nouveau rouage qui fut repris par son successeur Clément VIII qui, en 1592, lui donna la forme qu'elle a conservée depuis. L'examen se passait devant le pape. Le candidat, à genoux sur un coussin, répondait aux questions de théologie ou de droit canonique qui lui étaient proposées par des examinateurs, les uns membres du Sacré-Collège, les autres consultants tirés des ordres religieux. Pie VII qui avait subi lui-même cet examen quand il fut nommé évêque de Tivoli en 1782, avait encore le souvenir de l'embarras qu'il lui avait causé, augmenté par la difficulté de la position qu'il avait été obligé de garder, n'ayant pas un escabeau pour appuyer ses bras. Aussi devenu pape, et désireux d'épargner à ses collègues dans l'épiscopat une peine inutile, il décida que l'examiné aurait devant lui un escabeau sur lequel il put s'appuyer.

— Ordinairement cet examen mettait en relief la science du candidat. Urbain VIII avait décidé que les examinateurs devaient s'obliger, sous le sceau du serment, à ne point communiquer d'avance aux candidats les matières sur lesquelles ils seraient examinés ou les questions qu'ils auraient à leur

poser. Mais ce système avait des inconvénients et des examinateurs cherchaient parfois à se faire valoir, au risque d'embarrasser les candidats, et posaient des questions, sinon saugrenues, au moins auxquelles il n'était point facile de répondre *ex abrupto*. Je cite un exemple. Un examinateur posa un jour à brûle pourpoint cette question à un candidat à l'épiscopat : *Quænam sit differentia inter ævum, æternitatem et sempiternitatem* (1) ? Avouons que si on soumettait cette question à l'examineur qui ne l'aurait point préparée, il demanderait bien quelques instants pour répondre.

— Cet examen ne se faisait que pour les seuls évêques d'Italie ; les autres, étant de nomination concordataire ou de chapitres, étaient dispensés de cette formalité. Quand saint François de Sales fut nommé évêque de Genève, la Congrégation lui intima l'examen, mais le saint refusa de se soumettre alléguant les privilèges de la monarchie de Savoie qui l'en dispensaient. Les cardinaux, au contraire, désireux de faire diminuer ces privilèges, soutenaient que le saint devait s'y soumettre. Clément VIII trancha la difficulté et déclara qu'il l'examinerait lui-même. Le saint n'eut alors aucune difficulté à subir l'examen, puisque les privilèges du royaume de Savoie étaient saufs. Inutile de dire que cet examen mit en relief, non seulement l'éminente science de celui que nous vénérons comme un docteur de l'Eglise, mais

(1) Voici la réponse. *Ævum* n'est employé que dix fois dans la bible et a le double sens d'un temps déterminé, d'une période plus ou moins longue, comme aussi d'une période indéfinie. *Æternitas* : c'est l'indication métaphysique de ce qui n'a ni commencement ni fin. *Sempiternitas* au contraire est l'éternité en relation avec le temps, l'*ævum*, elle signifie ce qui dure toujours, aussi longtemps que le temps, qui marche avec le temps d'un pas égal. Le mot *Sempiternus* renferme une indication mathématique de l'Éternité. Avouons qu'on pourrait être excellent théologien sans connaître ces subtiles distinctions.

aussi la grande  
de l'évêque de (

— Nous avons  
jours admis, ma  
montré tellement  
minateurs lui ét  
copat. On en e  
prélat nommé év  
taines, était fau  
orgueil qui le  
estimait moins  
l'examen, et le c  
lui poser une qu  
lui demanda tou  
dans la sainte E  
fensé de cette de  
teur, s'écria : «  
les mouches ». -  
l'Eglise les org  
malgré les priè  
tion de ce sujet.

— La Congrèga  
continua à fonc  
existait encore a  
après 1852, ses  
1870 la *Gerarchia*  
ses cardinaux et  
droit canonique,  
des troupes itali  
fait, et Pie IX  
néité des candida

— Pie X tran

aussi la grande sainteté qui transparaisait dans les réponses de l'évêque de Genève.

— Nous avons dit qu'ordinairement les candidats étaient toujours admis, mais cependant il y a des cas où l'examiné s'était montré tellement inférieur que toute la bienveillance des examinateurs lui était inutile et qu'il dut être repoussé de l'épiscopat. On en eut un exemple sous Clément VIII. Un jeune prélat nommé évêque dans un diocèse des provinces napolitaines, était fameux par son grand savoir, mais aussi par un orgueil qui le portait facilement à mépriser ceux qu'il estimait moins doctes que lui. Il dut venir à Rome subir l'examen, et le cardinal qui le premier l'interrogea, au lieu de lui poser une question difficile qui mît sa science en lumière, lui demanda tout simplement combien il y avait de sacrements dans la sainte Eglise de Dieu. Le jeune prélat fut comme offensé de cette demande, et au lieu de répondre à l'examineur, s'écria : « *Aquila non capit muscas* — l'aigle ne prend pas les mouches ». — « *Nec ecclesia superbos*, reprit le pape, ni l'Eglise les orgueilleux ». Et il fut définitivement écarté, malgré les prières de la cour de Naples qui tenait à l'élévation de ce sujet.

— La Congrégation des Evêques, après le retour de Pie VII, continua à fonctionner plus ou moins régulièrement et elle existait encore au commencement du règne de Pie IX. Mais après 1852, ses séances devinrent de plus en plus rares. En 1870 la *Gerarchia* nous montre cette Congrégation pourvue de ses cardinaux et de ses consultants examinateurs les uns en droit canonique, d'autres en théologie ; mais, après l'entrée des troupes italiennes à Rome, les séances cessèrent tout-à-fait, et Pie IX prit d'autres mesures pour s'assurer de l'idoneité des candidats.

— Pie X transféra à la Congrégation du du Saint-Office

l'examen des évêques italiens, et la Constitution *Sapienti consilio* supprimant l'examen proprement dit, renvoie tout ce qui regarde l'élection à la Consistoriale qui doit prendre les moyens qu'elle croira nécessaires pour connaître la science du candidat, et s'assurer s'il est pourvu des qualités nécessaires pour faire un bon évêque et guider ses ouailles dans la science et dans la sainteté.

DON ALESSANDRO.

## EN POLOGNE

**D**ANS une étude qui a pour titre : *Le droit prime la force* (Revue HEBDOMADAIRE), M. Welschinger, empruntant à un recueil de notes authentiques sur la persécution allemande en Pologne, trace ce tableau des souffrances qu'ont à subir les écoliers polonais.

« Dans les écoles, dit-il, je m'étais imaginé que c'était seulement avec les verges et le bâton que les instituteurs allemands tentaient de venir à bout de la résistance héroïque de milliers d'enfants résolus à subir tous les tourments plutôt que de renoncer à la langue polonaise et à la foi catholique. Il y a encore plus. Aux injures, aux insultes, aux outrages de tout genre, aux menaces et aux intimidations, aux rétrogradations de classes et aux expulsions, aux arrêts de rigueur et aux amendes, à la privation de nourriture, aux internements dans les maisons de correction, aux coups de jonc appliqués sur les membres inférieurs mis à nu, s'ajoutaient des coups de poing et des coups de botte en pleine figure, l'arrachement des cheveux à pleine poignée et même des brûlures faites avec des crochets ou des tisonniers rougis au feu ! Les documents que j'ai sous les yeux prouvent que les instituteurs, furieux des réponses faites obstinément en polonais, se livrent à tous les

séances et tort  
littéralement zé  
puis restent at  
toute possibilité  
fait frémir. Ici,  
les mains que  
sont des coups  
les épaules, les  
ce sont des orei  
terre ces pauv  
les tirent par le  
des lèvres déch  
uns éprouvent  
prononce seule  
cachent sous le  
traces de leur f  
ci sont forcés d  
de leur frayer  
quelque cache  
d'autres, et c'es  
et bravent les c  
graves, vomiss  
en appelant la  
Kemki et autre  
devenue un lie

« Les enfants  
« Vos parents  
« — Vous mou  
« deveniez tou  
« amendes que  
« au ciel si vo  
« des démons !

sévices et torturent si cruellement les enfants que ceux-ci, littéralement zébrés de coups ou piétinés, perdent connaissance, puis restent atteints de tremblements nerveux qui leur ôtent toute possibilité de travailler. Le procès-verbal de ces violences fait frémir. Ici, ce sont des meurtrissures tellement fortes sur les mains que les victimes ne peuvent plus les fermer. Là, ce sont des coups de bâtons, de chaises ou de pieds sur la tête, les épaules, les bras, la poitrine, le ventre et les jambes ; ici, ce sont des oreilles arrachées par des brutes qui soulèvent de terre ces pauvres petits, ou des déviations de la face quand ils les tirent par le nez ; là, des yeux bleuis, des mentons fendus, des lèvres déchirées. Parmi les enfants ainsi maltraités, les uns éprouvent des frissons et jettent des cris affreux quand on prononce seulement le nom de leurs bourreaux ; les autres se cachent sous les tables ou sautent par les fenêtres, laissant des traces de leur fuite par le sang qui coule de leurs plaies. Ceux-ci sont forcés de prendre le lit ou ne peuvent dormir en raison de leur frayeur ou de leurs blessures ; ceux-là se terrent dans quelque cachette et ne veulent plus retourner à l'école ; d'autres, et c'est le plus grand nombre, résistent héroïquement et bravent les coups ; mais certains sont atteints d'affections graves, vomissent le sang ou meurent d'inflammation cérébrale en appelant la mort à grands cris, comme le petit Antoine Kemki et autres victimes de corrections scolaires. L'école est devenue un lieu de supplices.»

« Les enfants entendent des brutes leur crier à tout instant :  
 « Vos parents sont des imbéciles ! *Eure Eitern sind dumm !*  
 « — Vous mourrez ici ! — Je vous battraï jusqu'à ce que vous  
 « deveniez tout noirs, et vos parents paieront de si fortes  
 « amendes que les yeux leur sortiront de la tête ! — Vous irez  
 « au ciel si vous parlez allemand, autrement vous deviendrez  
 « des démons ! — Il faut que nous vainquions les Polonais, et

« c'est alors seulement que nous pourrions considérer leur pays comme un pays allemand ! »

« L'instituteur Piéchota de Miczkowo, qui avait déchiré le dos et les épaules d'une fillette de dix ans et l'avait tirée de toutes ses forces par sa natte en lui donnant des coups de pied, disait aux enfants épouvantés : *« Wehe euch ! wenu ihr zu Hausen sagen werdet, wenn ich einen durchtrane ! — Malheur à vous si, quand j'aurai battu l'un de vous, vous le racontez à la maison ! »* L'instituteur de Rakow disait aux enfants qui lui « souhaitaient ainsi le bonjour en polonais ; Loué soit Jésus-Christ ! — Vous pouvez saluer comme ça les cochons, mais pas moi ! » Un autre, à Malo-Wyroka, tirait des coups de revolver en pleine classe pour épouvanter les élèves, si bien qu'une fillette malade mourut de peur. »

« A la tribune le prince Radzivil déclarait : « Jamais, dans l'histoire d'un peuple, on n'a frappé aussi durement ceux dont le seul crime est de rester fidèles à leur passé, d'aimer leur langue maternelle et de demeurer fiers de leurs traditions nationales. »

« Le général von Liebert a répété, le 27 septembre 1907, le mot attribué au prince de Bismarck, et qui d'ailleurs caractérise si bien sa politique qu'il a fini par lui appartenir : « La Force prime le Droit. » Je voulais prouver en cette étude, — si surprenant que cela puisse paraître, — qu'en dépit de toutes les menaces et de toutes les violences, le droit primera la force. Que peut faire la force sur la matière, sur le corps ? Tout. Que peut-elle sur l'esprit, sur la conscience ? Rien. Qu'est-ce que la cause du droit ? La cause de l'humanité. Aussi, ai-je voulu donner à cette étude une devise, toute d'espérance et de consolation ; un jour viendra où la justice de Dieu triomphera de la brutalité germanique. »



UX jour  
dix ju  
XVIII, 8

du ciel. Et il ex  
ce pas Léon XI  
années de son g  
parce qu'en Fra  
Lourdes et à M  
prie. Comme le  
gations dites co  
font violence au  
que « le monde  
jeux et ne pense  
« justes » qui e  
disent-ils, pardo  
la vertu. Comm  
savent pas ce qu

Ces pensées,  
l'autre soir, alo  
naire des memb  
Sacré-Cœur de l

C'était pendar  
juste soixante a  
Victoires à Pari  
tenant compte,  
tions-sœurs.

Au début, ce  
en 1848. Pie IX  
Gaëte. Partout  
naire montait à

## L'ADORATION NOCTURNE



UX jours de ses pires excès, si Sodome eût eu au moins dix justes, selon la parole de Dieu à Abraham (Gen. XVIII, 32), Sodome n'eût pas été consumée par le feu du ciel. Et il en fut toujours ainsi au cours des siècles. N'est-ce pas Léon XIII, de pieuse mémoire, qui disait, aux dernières années de son glorieux règne, que la France ne périrait pas, parce qu'en France il y a Lourdes et Montmartre et que, à Lourdes et à Montmartre, on croit, on aime, on espère et on prie. Comme les « orantes » de la primitive Église, les Congrégations dites contemplatives et les associations de pieux laïques font violence au ciel et conjurent la colère divine. Pendant que « le monde », trop souvent, court aux spectacles et aux jeux et ne pense qu'à s'amuser, il y a toujours quelque part des « justes » qui expient et qui prient. « Pardonnez, Seigneur, disent-ils, pardonnez à ceux qui s'égarent loin des sentiers de la vertu. Comme ceux qui vous crucifiaient jadis, ces gens ne savent pas ce qu'ils font. »

Ces pensées, profondément chrétiennes, nous revenaient l'autre soir, alors que nous assistions à une réunion extraordinaire des membres de l'Adoration nocturne à la chapelle du Sacré-Cœur de l'église Notre-Dame à Montréal.

C'était pendant la nuit du 6 au 7 décembre. Il y avait tout juste soixante ans, ce soir-là, qu'est née, à Notre-Dame des Victoires à Paris, la pieuse association d'adorateurs, qui maintenant compte, dans un si grand nombre de villes, des associations-sœurs.

Au début, ce ne fut qu'un petit groupe de fervents. On était en 1848. Pie IX, fuyant devant la révolution, s'était retiré à Gaète. Partout le flot menaçant de la démagogie révolutionnaire montait à l'assaut des meilleures traditions de foi et de

patriotisme. Du sol généreux de la France hélas, lui aussi, comme celui d'Italie, fortement ravagé, jaillit soudain l'œuvre nouvelle. On ferait amende honorable à Dieu ! Des chrétiens se réuniraient aux pieds de Jésus-Hostie ! Croyants sincères, ils monteraient devant le Saint-Sacrement la garde-d'honneur ! C'était très simple et, vraiment, c'était très grand. En plus, l'œuvre naissait dans ce sanctuaire fameux de Notre Dame des Victoires, où le culte à la Vierge, Mère de Jésus, fut toujours particulièrement béni. Quel chemin plus sûr pour aller droit au cœur de Jésus que celui qui passe par le cœur de sa mère ?

Quelques trente ans plus tard, en 1882, par suite de certaines circonstances providentielles, qu'il serait trop long d'énumérer, sous le souffle du zèle ardent de M. Martineau, prêtre de Saint-Sulpice, et avec la bénédiction de feu Mgr Fabre, la piété éclairée d'un laïque chrétien assurait à notre ville l'éclosion sur nos rives de cette belle œuvre de réparation et d'amour envers Notre-Seigneur. L'an dernier, à la messe de minuit du Jour de l'an, l'*Adoration nocturne* de Montréal fêtait son vingt-cinquième anniversaire.

Mais, trêve à tous ces détails, qui sont connus de nos lecteurs. Nous voulons surtout faire mémoire de la pieuse célébration du soixantième de Paris, à Montréal.

Ce soixantième de l'*Adoration nocturne*, il a dû être célébré par les associations-sœurs du monde catholique tout entier. C'est le vœu, en tout cas, que formulait son président dans la circulaire qui a été reçue à Montréal.

Le dogme de la communion des saints et des fidèles est l'un des plus consolants de notre foi. On l'éprouvait bien dans la chapelle du Sacré-Cœur à Notre-Dame, ce soir du 6 au 7 décembre.

Deux cents adorateurs étaient réunis. D'abord eut lieu la cérémonie accoutumée du petit pèlerinage à la chapelle de la Sainte-Face et à celle de Notre-Dame du Perpétuel Secours ;

puis, après une a  
apparut dans l'os  
se continua, par  
en heure, jusqu'a  
pensée que non s  
de France, de Be  
aux mêmes heur  
zèle des adoreteu  
magnifique. Ah !

Quand, venant  
pénétra dans la v  
et de mystère, où  
le pèlerinage à l  
Secours — on se  
pieux aperçus na  
de Rome. C'est a  
dans la foi. Les ci  
spéciale, pleine d  
C'est notre roi, c'  
peuple coupable—  
vers les voûtes pé  
pels sincères et si  
et de Jacob, le D  
fait homme, fils  
voix et ces cœur  
toute entière. C  
l'aveugle de Jéric  
Qui dira ce que v  
pays, ces cris de f

Bientôt, voici l  
teur leur parle en  
veilles et de ses  
comme il l'est de

puis, après une allocution de circonstance, le Saint-Sacrement apparut dans l'ostensoir, on récita l'office et la garde nocturne se continua, par toute la nuit, les factions se succédant d'heure en heure, jusqu'aux petites heures du matin. Et cette seule pensée que non seulement à Paris, mais dans plusieurs villes de France, de Belgique, d'Italie, des États-Unis et d'ailleurs, aux mêmes heures environ, on en faisait autant, animait le zèle des adorateurs et donnait à leur acte chrétien une portée magnifique. Ah ! si Sodome ainsi avait eu des Justes !

Quand, venant de leur chapelle, la procession des adorateurs pénétra dans la vaste nef de Notre-Dame, toute pleine d'ombre et de mystère, où ne pointaient que quelques lumières—pour le pèlerinage à la Sainte-Face et à la Reine du Perpétuel-Secours — on se reportait presque nécessairement aux défilés pieux aperçus naguère dans les souterrains et les catacombes de Rome. C'est ainsi, pensait-on, que devaient prier nos aïeux dans la foi. Les chants eux-mêmes avaient comme une tonalité spéciale, pleine de ferveur et de foi. « Nous voulons Dieu ! — C'est notre roi, c'est notre maître — Face adorable, pour le peuple coupable—Ave, ave, ave Maria !!! » Tout cela montait vers les voûtes perdues dans le mystère, comme autant d'appels sincères et singulièrement émouvants. Le Dieu d'Abraham et de Jacob, le Dieu du Calvaire et de l'Eucharistie, le Verbe fait homme, fils de Marie, devait entendre avec faveur ces voix et ces cœurs ! Ou la religion n'est pas, ou elle était ici toute entière. C'était comme l'écho du cri magnifique de l'aveugle de Jéricho : « Jésus, fils de David, ayez pitié de nous ». Qui dira ce que valent devant Dieu, pour la ville et pour le pays, ces cris de foi, d'espérance et d'amour ?

Bientôt, voici les adorateurs dans leur chapelle. Le prédicateur leur parle en toute simplicité de leur œuvre, de ses merveilles et de ses fruits. « Jésus, dit-il, est le centre du culte comme il l'est de la foi. L'œuvre qui est née à Notre-Dame des

Victoires à Paris, dans la nuit du 6 au 7 décembre 1848, est pour cela, messieurs, admirablement chrétienne. L'Eucharistie, c'est l'Incarnation et la Rédemption continuées, c'est le grand mystère chrétien. Nous vous adorons dévotement, ô divinité cachée, qui sous ces apparences et ces figures, vivez réellement ! Mais aussi, l'Eucharistie, c'est la vérité certaine et consolante. Toute la religion du Christ la célèbre et la chante, et par conséquent l'établit et la prouve. Adorateurs, bénissez votre lot. Venez à Jésus, car il console... »

Enfin, ce fut l'exposition, la récitation de l'office durant la première heure de garde, puis, d'heure en heure, la relève au poste d'honneur, jusqu'au matin du 7 — qui se trouve être la vigile de l'Immaculée Conception.

Sans doute, les adorateurs, dans une ville comme Montréal, pourraient être plus nombreux. Mais après tout ces sortes d'œuvres sont le lot d'une élite. Il faut la vocation, et le mot des saintes lettres est toujours vrai : « Beaucoup d'appelés, peu d'élus ».

Félicitons-nous qu'il y en ait chez-nous de ces « élus » du culte de l'Eucharistie. Quand ils vont, caravane pieuse, par nos églises et nos chapelles pour la garde d'honneur des Quarante-Heures, inclinons-nous devant leur zèle et leur piété. Plusieurs parmi eux ont les mains durcies au labeur quotidien du travailleur, du « prolétaire » — comme ils disent —. Mais ces mains qui tiennent le manuel de l'adorateur sont belles, si l'on ose ainsi parler, comme les pieds de ceux qui évangélisent, dont parle l'Écriture. Honneur à ces vaillants de Jésus-Hostie ! Si Sodome eut eu dix justes, rien que dix, elle eut été sauvée, ne l'oubliez pas.

---

### AUX PRIERES

---

M. l'abbé Joseph-Alfred Larose, décédé à Laprairie.